

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIMIMOUN

DAIRA DE TINERKOUK

COMMUNE K'SAR KADDOUR

N° Identification fiscal: 4220020000490960494

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Opération : Extension des réseaux d'assainissement a ksar timezlan , hay etel ingelou et hay om taybat ksar kaddour

PROJET : Extension des réseaux d'assainissement a ksar timezlan et hay etel ingelou et hay om taybat ksar kaddour

Lot N° 01 Extension du réseaux d'assainissement dans la ksar timezlan

Lot N° 02 Extension du réseaux d'assainissement dans la hay etel ksar ingelou

Lot N° 03 Extension du réseaux d'assainissement dans la hay om taybat ksar kaddour

Conformément dispositions du la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au5 août 2023 fixant les règles generals relatives aux marches publics ,et l'article 65 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Suite au offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02 /2026 a lancer en : Journal

L'Algérie Aujourd'hui le 01/02/2026 et le Journal **L'Algérie Match** le 29/01/2026

Le président de la commune de k'sar kaddour donne avis d'attribution provisoire du marché pour comme :

PROJET	L' entreprise	Point technique /60	Montant de l'offre	Le montant de l'offre après correction	délai	Observation
Lot N° 01 Extension du réseaux d'assainissement dans la ksar timezlan	EURL TAMMA ENTREPRISES TAMMA HOUCIN N I F N° : 001439054375470	44.5	13.357.350.50DA		05 mois	Moins disant
Lot N° 02 Extension du réseaux d'assainissement dans la hay etel ksar ingelou	SARL ARABIC ALGERIE ENTREPRISE DEBBAR BOUBAKER SEDIK N I F N° : 001539054382605	52	18.759.843.94DA	19.779.495.34 DA	02 mois	Moins disant sur la deuxième action après l'attribution de la première lot
Lot N° 03 Extension du réseaux d'assainissement dans la hay om taybat ksar kaddour	ENTREPRISE TRAVAUX GRANDS PUBLIQUE K.ZAKRYA N I F N° : 1890101010171090000	36.5	19.078.575.20 DA		04 mois	Moins disant de la troisième lot

Conformément à l' articles 56 du La Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au5 août 2023 fixant les règles generals relatives aux marchés publics, et l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Tous soumissionnaires contestant le choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la commune dans un délai de dix(10) jours qui suivent la parution de cet avis dans le bulletin officiel des marchés de l' opérateur public (BOMOP) ou dans les quotidiens nationaux. .

- Cet avis sera considéré comme une invitation aux soumissionnaires pour assister à vallée de l'évaluation des soumissions pour le spectre, en 03 jours à dater du premier jour de cette avis dans dans le bulletin officiel des marchés de l' opérateur public BOMOP ou la Portail électronique des marchés publics ou la presse écrite ou la Presse électronique.